



Habitants
2 626 942



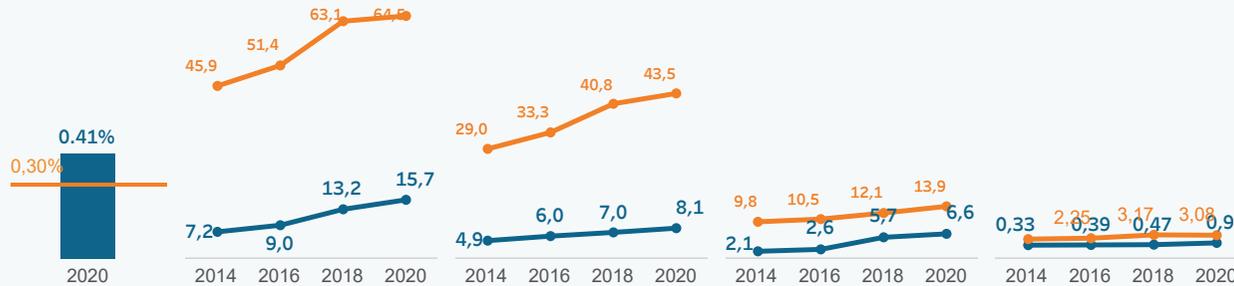
PIB
3 839 €
Médiane CdE 20 301 €



Salaire moyen brut annuel
4 928 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.41% de PIB	15.7 par hab.	8.1 par hab.	0.96 par hab.
Médiane CdE : 0,30%	Médiane CdE : 64,50	Médiane CdE : 43,53	Médiane CdE : 3,08



Budget : En 2020, la République de Moldova a consacré 41 313 673 € au budget exécuté du système judiciaire, ce qui représente 15.73 € par habitant (inférieur à la médiane CdE) et 0.41% du PIB (supérieur à la médiane CdE). Au sein du budget du système judiciaire, 52% ont été consacrés aux tribunaux, 42% aux services du ministère public et 6% à l'aide judiciaire.

Professionnels de la justice et parité

Après une augmentation constante au cours de la dernière décennie, le nombre de juges (17,55 par 100 000 habitants) est égal à la médiane du CdE en 2020. Le nombre de personnel non-juges (68,22) est supérieur de 20% à la médiane du CdE. En même temps, le nombre de procureurs (24,29) est plus de deux fois supérieur à la médiane du CdE, tandis que le nombre de personnel non-procureurs (13,70) est inférieur à la médiane du CdE. Le nombre d'avocats (80,32) est resté nettement inférieur à la médiane du CdE. En 2020, 50% des juges professionnels sont des femmes. Pourtant, seuls 10% des présidents de tribunaux sont des femmes. De même, 49,7 % des procureurs et seulement 10 % des chefs des ministères publics sont des femmes.

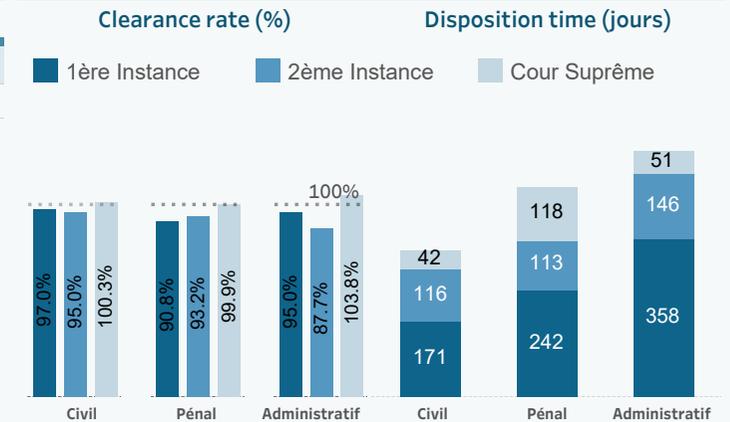
Aide judiciaire

En 2020, le système d'aide judiciaire en République de Moldova a connu une extension à de nouvelles catégories de bénéficiaires et de services juridiques. Le budget de l'aide judiciaire par habitant (0,96 €) est resté nettement inférieur à la médiane du CdE en 2020, bien qu'il représente une part importante du budget du système judiciaire (6,1 % du total).

Médiation conduite ou renvoyée par le tribunal

La médiation obligatoire conduite ou renvoyée par le tribunal a contribué à l'augmentation du besoin de médiateurs. Leur nombre a constamment augmenté, passant de 8,1 en 2012 à 36,0 en 2020 pour 100 000 habitants, ce qui place la République de Moldova nettement au-dessus de la médiane du Conseil de l'Europe en 2020.

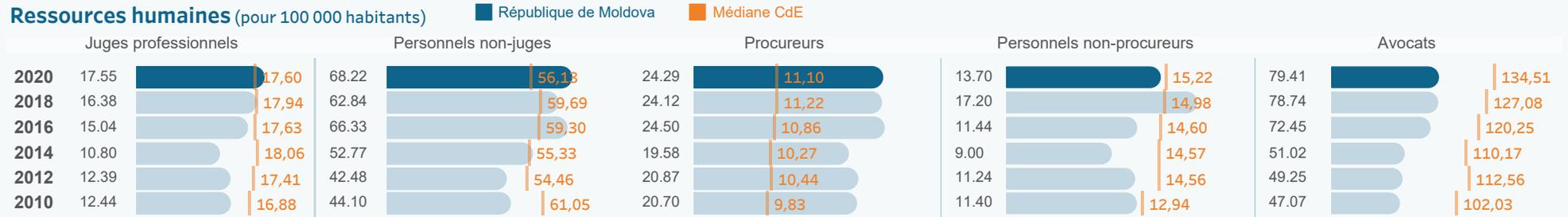
Efficacité



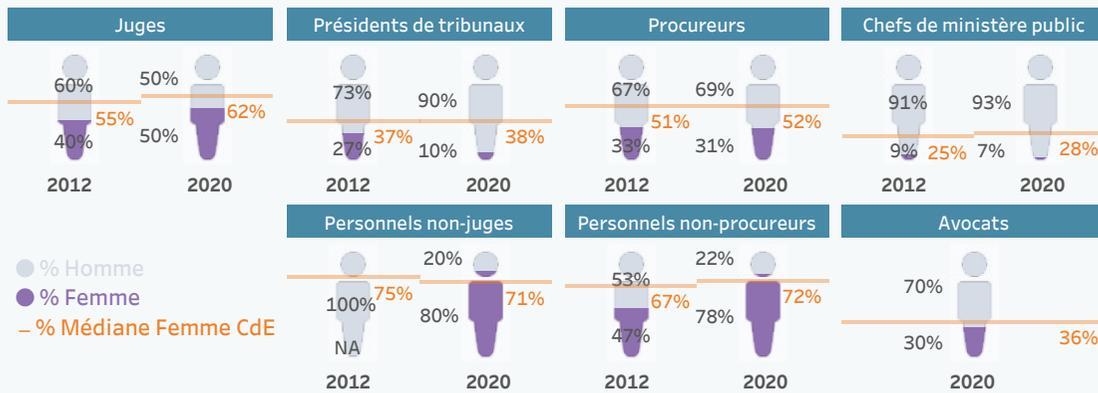
Efficacité : En général, la plus haute instance apparaît considérablement plus rapide que les autres instances. La Cour suprême est la seule instance à maintenir le Clearance Rate au niveau des 100 % et plus pour toutes les catégories d'affaires. Par matière, les tribunaux apparaissent comme étant les plus lents en matière administrative, en conformité avec la tendance européenne pour 2020.

Contrairement à la tendance européenne d'une diminution du nombre de nouvelles affaires durant la pandémie, le nombre de nouvelles affaires a augmenté en matière civile et commerciale de 1ère et 2ème instance. Malgré les reports d'audiences dus aux confinements et l'augmentation du DT, les tribunaux ont réussi à résoudre ces affaires plus rapidement que la médiane CdE en 2020.

Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



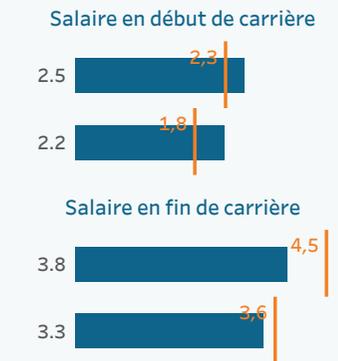
Parité



Salaires bruts absolus

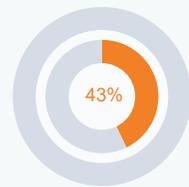


Ratio avec le salaire moyen brut annuel



Tribunaux (pour 100 000 habitants)

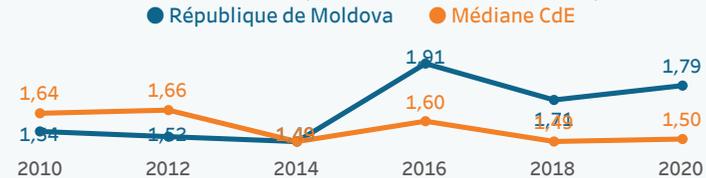
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	Valeur
Taux de déploiement	Total	6,87
Communication avec les tribunaux	Civil	5,28
	Pénal	5,31
	Administratif	5,45
Gestion des tribunaux et des affaires	Civil	2,14
	Pénal	2,05
	Administratif	2,14
Aide à la décision	Civil	8,55
	Pénal	8,55
	Administratif	9,03

Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

Instance

- Cour Suprême
- 2ème Instance
- 1ère Instance

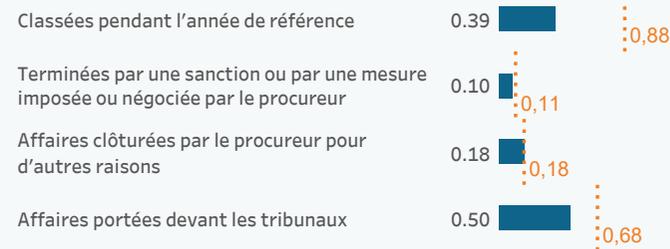


Ministère public

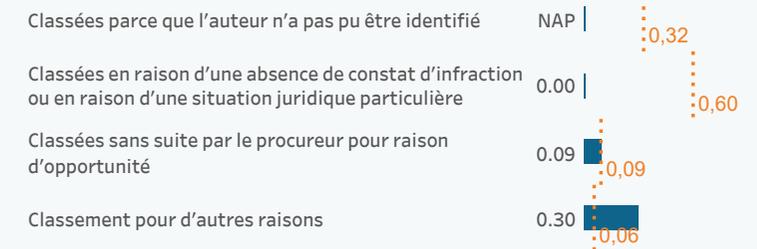
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

legis.md csm.md justice.md justice.gov.md

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

csj.md instante.justice.md

3 - Informations sur le système judiciaire

instante.justice.md